



CANTON DE VAUD

TRIBUNAL CANTONAL

Palais de justice de l'Hermitage  
Route du Signal 8  
1014 Lausanne

Cour des  
poursuites et faillites

Retour du dossier au  
Président corrompu  
Philippe Colelough  
responsable du service  
concerné...!!!  
La mafia poursuit son  
travail destructeur en  
toute impunité !

Monsieur et Madame  
Michel et Madeleine Burdet  
Rue Sadaz 1  
1373 Chavornay

N/réf  
JJR

V/réf  
--

Date  
4 avril 2002

(à rappeler dans toute correspondance)

Affaire : faillite Michel Burdet


Madame, Monsieur,

Par lettre du 3 avril dernier, vous avez demandé au Tribunal cantonal, Autorité supérieure de surveillance, que la distribution des deniers dans la faillite Michel Burdet soit "stoppée jusqu'à boucler de toutes les actions judiciaires entreprises dans le cadre de cette faillite".

Votre correspondance doit être considérée comme une plainte au sens de l'article 17 LP contre le tableau de distribution des produits de vente des parcelles de Valeyres-sous-Ursins nos 19-105-106-107 et d'Orzens nos 140-171-179-204-210. Conformément aux articles 15 et 18 LVLP, cette plainte est de la compétence de l'autorité inférieure de surveillance, en l'espèce le président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois. En application de l'article 19 LVLP, je transmets votre correspondance et ses annexes au magistrat précité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

le président :

  
J.-J. Rognon

Copie à : - M. le Président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois, Autorité inférieure de surveillance en matière de poursuites et faillite, Rue du Moulin 8, 1400 Yverdon-les-Bains



CANTON DE VAUD

TRIBUNAL CANTONAL

Palais de justice de l'Hermitage  
Route du Signal 8  
1014 Lausanne

Cour des  
poursuites et faillites

Retour du dossier au  
Président corrompu  
Philippe Colelough  
responsable du service  
concerné...!!!  
La mafia poursuit son  
travail destructeur en  
toute impunité !

Monsieur le Président du Tribunal  
d'arrondissement de La Broye et du  
Nord vaudois  
Autorité inférieure de surveillance  
en matière de poursuites et  
faillites  
Rue des Moulins 8  
1400 Yverdon-les-Bains

N/réf  
JJR

V/réf  
--

Date  
4 avril 2002

(à rappeler dans toute correspondance)

Affaire : faillite Michel Burdet

Monsieur le Président,

En annexe, je vous transmets comme objet de votre compétence en  
qualité d'Autorité inférieure de surveillance en matière de pour-  
suites et faillite la correspondance et les annexes adressées le 3  
avril dernier au Tribunal cantonal, Autorité supérieure de surveil-  
lance, par Mme et M. Madeleine et Michel Burdet, à Chavornay.

Vous trouverez également pour information copie de mes lignes de ce  
jour à Mme et M. Burdet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma consi-  
dération distinguée.

le président :

  
J.-J. Rognon

✗ Copie à : - Mme et M. Madeleine et Michel Burdet, Rue Sadaz 1,  
1373 Chavornay